



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 4506

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la simplification de l'impôt. Soucieux de moderniser l'impôt, le Gouvernement a manifesté la volonté d'adapter les obligations fiscales aux enjeux réels. Cette politique participe à l'objectif prioritaire de simplification de la vie des personnes et des entreprises. Cela se traduit notamment par la suppression de taxes obsolètes au rendement incertain. Aussi il lui demande de présenter la liste des taxes que le Gouvernement compte supprimer compte tenu de leur obsolescence ou de leur faible rendement.

Texte de la réponse

La simplification de l'impôt et des relations des usagers avec l'administration fiscale est l'une des priorités du Gouvernement. A l'occasion du projet de loi de finances pour 2003, il a proposé de supprimer le droit de licence sur les débits de boissons dont le coût de gestion apparaît disproportionné par rapport à son rendement. Le Gouvernement a la volonté de poursuivre cet effort selon les marges de manoeuvre budgétaires dont il disposera. Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2004, il tirera notamment les conséquences de l'article 63 de la loi organique relative aux lois de finances, qui prévoit la suppression des taxes parafiscales à l'échéance du 31 décembre 2003.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4506

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2002, page 3525

Réponse publiée le : 13 janvier 2003, page 200